

DECISION CA131-2015

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers
Vu la délibération CA011-2015 du 26 février 2015

Objet de la décision

Tarifs de la Direction de l'International

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver les tarifs de la Direction de l'International concernant NanoFar – Erasmus Mundus Joint doctorate.

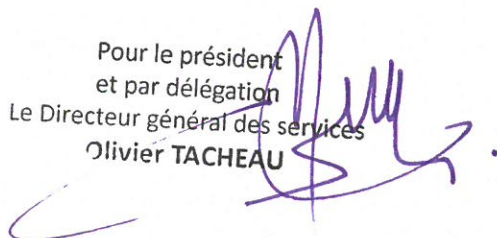
Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 2 novembre 2015

Jean-Paul SAINT-ANDRE

Le Président de l'Université d'Angers

Pour le président
et par délégation
Le Directeur général des services
Olivier TACHEAU



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **9 novembre 2015**

Date du conseil de gestion	nom de la structure		Date compte rendu CA
	Montant	DRI Centre financier	
NanoFar - Erasmus Mundus Joint doctorate	100,00 euros	90030 eOTP RIMUNANO	<p>Observations</p> <p>La 4ème école d'automne du programme NanoFar se déroulera du 26 au 30 octobre 2015 à l'université de Nantes (université du consortium NanoFar). Cette école consiste en un cycle de conférence sur le nanomédecine, ouvert aux étudiants du programme doctorale NanoFar, et également aux personnes extérieures au programme. Pour les personnes extérieures au programme, les frais d'inscription seront de : * 100 euros du 1er juillet au 1er octobre 2015</p>
NanoFar - Erasmus Mundus Joint doctorate	200,00 euros	90030 eOTP RIMUNANO	<p>Observations</p> <p>La 4ème école d'automne du programme NanoFar se déroulera du 26 au 30 octobre 2015 à l'université de Nantes (université du consortium NanoFar). Cette école consiste en un cycle de conférence sur le nanomédecine, ouvert aux étudiants du programme doctorale NanoFar, et également aux personnes extérieures au programme. Pour les personnes extérieures au programme, les frais d'inscription seront de : * 200 euros du 2 octobre au 23 octobre 2015.</p>